
Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

9 janvier 2023
Français
Original : anglais

Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes
dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes
Genève, 6-10 mars et 15-19 mai 2023
Point 2 de l'ordre du jour
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par la présidence

1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Reconduction du règlement intérieur.
 4. Organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux.
 5. Accélérer l'examen des propositions et élaborer, par consensus, de possibles mesures, notamment en prenant en compte les protocoles se rapportant à la Convention et d'autres solutions relatives au cadre normatif et opérationnel ayant trait aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, en s'appuyant sur les recommandations et les conclusions que le Groupe d'experts gouvernementaux a déjà formulées et en faisant appel à des compétences spécialisées sur les aspects juridiques, militaires et technologiques.
 6. Questions diverses.
 7. Adoption du rapport.
-

